



Aide aux migrants : l'agriculteur Cédric Herrou «continuera à se battre»

Aide aux migrants : l'agriculteur Cédric Herrou «continuera à se battre» : Condamné en appel à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé des migrants, Cédric Herrou met en cause la «politique d'extrême droite» des pouvoirs publics. Il est soutenu par la Commission nationale des droits de l'homme. L'agriculteur Cédric Herrou, qui a été condamné ce mardi en appel à 4 mois de prison avec sursis pour avoir aidé des migrants, a aussitôt annoncé qu'il continuerait «à se battre». A lire aussi Cédric Herrou, passeur décisif La cour d'appel d'Aix-en-Provence a eu la main plus lourde que le tribunal de première instance qui l'avait condamné à 3 000 euros d'amende avec sursis pour avoir fait passer la frontière à environ 200 migrants et en avoir accueillis chez lui en 2016. A l'audience le 19 juin, le parquet général avait requis huit mois de prison avec sursis. Infirmité partiellement le jugement de première instance, la cour d'appel l'a également reconnu coupable d'occupation illicite d'un local SNCF, désaffecté, où il avait abrité une cinquantaine d'Érythréens. Elle l'a condamné à 1 000 euros de dommages et intérêts. «Je dirai à toutes les familles que j'ai aidées que je ne regrette rien, que je l'ai fait avec plaisir», a déclaré Cédric Herrou après sa condamnation. «Si l'immigration venait du nord de l'Europe, la justice n'agirait pas comme ça, il y a un racisme d'Etat», a-t-il affirmé, se disant «en colère non pas parce qu'on s'acharne sur [lui] mais parce qu'on est en train de perdre les fondamentaux de ce qu'est la France». «C'est une politique d'extrême droite, j'interpelle M. Macron, il faut qu'il se positionne là-dessus», a-t-il lancé. «C'est une peine d'avertissement, si vous êtes à nouveau condamné, vous courez le risque que cette peine soit mise à exécution», avait auparavant déclaré le président du tribunal. Dans ses attendus, la cour relève que «l'action de Cédric Herrou s'inscrit dans une démarche d'action militante en vue de soustraire des étrangers aux contrôles mis en oeuvre par les autorités». «En conséquence, Cédric Herrou ne peut pas bénéficier des dispositions protectrices» qui prévoient l'«exemption de poursuites pour des causes humanitaires». «Ils n'ont qu'à me mettre en prison, ce sera plus simple (...) je continuerai à me battre dans la prison», a encore réagi Cédric Herrou, qui a annoncé qu'il allait se pourvoir en cassation. «C'est le rôle d'un citoyen en démocratie d'agir quand il y a une défaillance de l'Etat», a répété l'agriculteur. L'association de défense des migrants Roya Citoyenne demande depuis des mois aux pouvoirs publics un accueil d'urgence pour les milliers de personnes originaires d'Afrique arrivant de Vintimille (Italie). La propriété de Cédric Herrou est à moins de dix kilomètres de la frontière franco-italienne. Des migrants continuent de s'y rendre, malgré d'incessants contrôles. Le 24 juillet, l'agriculteur a de nouveau été interpellé en gare de Cannes avec 156 migrants qu'il accompagnait pour s'enregistrer à Marseille. Après une garde à vue prolongée, la sixième depuis 2016, Cédric Herrou a été mis en examen pour «aide à la circulation et au séjour d'étrangers», et placé sous contrôle judiciaire avec notamment interdiction de quitter le territoire et d'accéder aux gares des Alpes-Maritimes. Dénonçant une «manipulation» de la justice par les politiques «pour le faire taire et faire peur», Cédric Herrou et son avocat, Zia Oloumi, se sont dit prêts à saisir la Cour européenne de justice. La CNCDH «déplore vivement» la condamnation Cette condamnation a suscité de nombreuses réactions de soutien à l'agriculteur. «Si venir en aide aux migrants est condamnable par la justice, alors nous aussi nous sommes des délinquants», a tweeté l'association Médecins du Monde. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a quant à elle «déploré vivement» cette décision de justice, en rappelant qu'elle demande l'abrogation véritable du délit de solidarité. A lire aussi Migrants: le «délit de solidarité» existe-t-il encore?